

Signalez votre présence à l'étranger!

Utilisez notre service d'**Inscription des Canadiens à l'étranger**, pour que nous puissions communiquer avec vous et vous aider en cas d'urgence.

Vous devriez vous inscrire si vous séjournez plus de trois mois à l'étranger ou si le pays où vous voyagez ou résidez laisse à désirer sur le plan de la sécurité, est visé par un Avertissement officiel aux voyageurs, n'a pas de bureau du gouvernement canadien ou est prédisposé aux catastrophes naturelles.

L'inscription est facultative et les renseignements que vous donnez sont confidentiels et utilisés conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Vous pouvez vous inscrire en ligne à l'adresse www.voyage.gc.ca.

Sylvie a fait la connaissance d'Alonzo dans le train de Belgrade à Athènes. Ils se sont tout de suite entendu à merveille et ont décidé de découvrir ensemble les îles grecques. Juste avant que Sylvie reparte pour le Canada, Alonzo lui a demandé d'emporter un cadeau pour l'un de ses amis à Montréal – un serre-livres en forme de colonnes grecques. Elle a été abasourdie lorsque les douaniers l'ont arrêtée et inculpée à l'aéroport international d'Athènes pour possession de stupéfiants : ils avaient trouvé 500 grammes d'héroïne camouflée dans les serre-livres. Même si elle clame son innocence, Sylvie risque une longue peine de prison et une lourde amende.